N° D'IMPRIMÉ C73692235

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	21/10/2026	26001352

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

20/12/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S088C019

(9) RAISON SOCIALE : SAS SAINT DIE CONTROLE

(3) COORDONNÉES : AVENUE DE L'EGALITE
Z.A. D'HELLIEULE
88100 SAINT DIE DES VOSGES
Tél : 03-29-55-54-54 - Fax : 03-29-55-64-27

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 088C1071

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
BC-189-JB (F)	28/10/2010	28/10/2010

Marque	Désignation commerciale
RENAULT	TRAFIC

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF1FLAMA6BY359760	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
FLAMA6	GO

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

95718

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

1.4.1.a.2. PERFORMANCES DU FREIN DE STATIONNEMENT : Frein inopérant d'un côté ARD

1.4.2.a.2. EFFICACITÉ DU FREIN DE STATIONNEMENT : Efficacité insuffisante

2.1.3.b.2. ÉTAT DE LA TIMONERIE DE DIRECTION : Usure excessive des articulations G, D

4.3.2.b.2. COMMUTATION (FEUX STOP) : Fonctionnement du dispositif de commande perturbé

5.2.3.a.2. PNEUMATIQUES : La taille, la capacité de charge ou la catégorie de l'indice de vitesse du pneumatique ne sont pas conformes aux exigences et nuisent à la sécurité routière AVG, AVD

5.3.1.a.2. RESSORTS ET STABILISATEURS : Mauvaise attache des ressorts ou stabilisateurs au châssis ou à l'essieu AV

7.1.5.c.2. AIRBAG : Coussin gonflable manifestement inopérant

Défaillances mineures :

1.1.14.a.1. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé AVG, ARD, AVD, ARG

4.10.1.b.1. LIAISONS ÉLECTRIQUES ENTRE LE VÉHICULE TRACTEUR ET LA REMORQUE : Isolation endommagée ou détériorée

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé ARD, AVD, ARG

6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 24/10/2018 : 55545 km / 22/10/2019 : 60104 km / 21/10/2020 : 65622 km / 17/12/2020 : 66459 km / 21/10/2021 : 70824 km / 19/10/2022 : 76897 km / 07/11/2023 : 80355 km / 21/10/2024 : 84351 km / 27/10/2025 : 89930 km

AUTOSÉCURITÉ

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :		+4.3 m/km		
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :		11 %		5 %
Forces verticales :		1141 daN		721 daN
Frein de service				
Forces de freinage :	299 daN	325 daN	224 daN	215 daN
Déséquilibre (<20%) :		8 %		5 %
Forces de freinage (efficacité) :	299 daN	325 daN	224 daN	215 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 57 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 10 %

Émissions à l'échappement

Opacité des fumées(0.8 m-1) C2:0.56 m-1 C3:0.61 m-1 C4:0.6 m-1 Moyenne:0.59 m-1

Feux de croisement (-3 % à -1%) : -2.3 % -2.3 %

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (article 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié pour les véhicules légers ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur).

- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

- Afin de faciliter les campagnes de rappel «graves», vos données de contact ont été collectées. Pour exercer vos droits d'accès, rectification ou suppression de vos données, veuillez consulter le site internet www.utac-otc.com, rubrique «infos pratiques».

Données Techniques OTC

Edité le 21/10/2026

RENAULT TRAFIC

Type Mine : FLAMA6

Genre :	CTTE	**Type Variante :**	
Carrosserie :	FOURGON	**Catégorie CE :**	N1
Puissance administrative :	7	**Places possibles :**	2
Code carburant :	GO	**Date réception :**	16/04/2010
Roues motrices :	Avant	**PTAC :**	2 770

Pots catalytiques :	Oui	**Vitesse max. km/h :**	145
Norme environnementale :		**Suralimentation :**	Turbo
Coeficient d'absorption (m-1) :			
Dispositif anti-pollution :			
Recirculation gaz (vanne EGR) :	Rien		
Pièges à particules :	Rien	**Système OBD :**	Rien
		ECALL :	Non Requis
Autre système :			

Emplacement plaque constructeur :

Emplacement frappe à froid :

Assistance de direction :	Oui	**Type assistance :**	Rien
Frein de secours :	Indépendance des circuits	**Suspension pilotée :**	Rien
Frein de stationnement :	Manuel sur les roues arrière		

Dimensions préconisées par le constructeur :
195/65R16C(100/98T),215/65R16C(106/104T)

Pneumatiques équivalents (Selon tableau TNPF) :

* = EL (Extra Load ou indice de charge renforcé)

Nombre d'essieu :

	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 4
Masse maximale admissible en charge (kg)				
Voie mini (en mn)	1 615	1 630		
Voie maxi (en mn)	1 615	1 630		

Empattement mini (en mn) :	3 098	**Empattement maxi (en mn) :**	3 098
Longueur mini (en mn) :	4 782	**Longueur maxi (en mn) :**	4 782
Largeur mini (en mn) :	1 904	**Largeur maxi (en mn) :**	1 904
Hauteur mini (en mn) :		**Hauteur maxi (en mn) :**	

AUTOSECURITE